

Compte rendu des décisions du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2023 à 20 heures 30

Ce document est un compte-rendu succinct du conseil municipal du 28 mars. Un procès-verbal fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance.

FINANCES

1 - BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, Adjoint au maire

Annexe 1 : Résultats 2022

Monsieur Maxime PERRIN adjoint au maire en charge des finances rappelle les résultats de l'exercice 2022 :

- Excédentaire de 696 385.71 € en section de fonctionnement,
- Déficitaire de 11 415.81 € en section d'investissement (après application des restes à réaliser en dépenses et recettes de l'exercice 2022).

Il propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget principal, de la façon suivante :

- 100 000 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (cpte1068/R)
- 596 385.71 € en report à nouveau à la section de fonctionnement (cpte 002/R)

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Maxime PERRIN adjoint au maire en charge des finances rappelle les taux applicables sur la commune :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.11 %

Il informe que les communes doivent à nouveau délibérer à compter de cette année 2023 sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il propose donc de voter les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.48 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.11 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 14.81 %

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve les taux applicables pur l'exercice 2023.

3 - COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire en charge des finances, présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2023 de la commune qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement : à la somme de 2 521 611.71 € tant en dépenses qu'en recettes.

- En section d'investissement : à la somme de 2 040 277.05 € tant en dépenses qu'en recettes.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023.

4 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINT-JOSEPH – EXERCICE 2023

Monsieur Maxime PERRIN, adjoint au maire en charge des finances, rappelle au conseil que la commune a signé un contrat d'association avec l'école privée Saint Joseph qui prévoit la prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement de l'école.

Cette prise en charge est calculée en référence au coût d'un élève de maternelle et primaire de l'école publique (entretiens des locaux et du mobilier, achats, personnel, ...).

- Le coût total d'un élève de maternelle de l'école des sources est de 1 315.37 € ;

- Le coût total d'un élève de primaire de l'école des Sources est de 333.57 €.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve le contrat d'association pour l'exercice 2023.

5 – DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER DE LA MAISON MEDICALE

Monsieur le maire rappelle que la commune a entrepris des travaux d'aménagement d'une maison médicale. Les travaux de cette maison médicale sont maintenant en cours d'achèvement et qu'il convient de fixer le montant des loyers et de l'autoriser à signer un bail à intervenir avec chacun des futurs occupants de la maison médicale. Le montant du loyer est proposé à 400 € par cabinet médical.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve le montant des loyers et le projet de bail pour les différents cabinets de la maison médicale.

6 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Jacques Le Métayer, adjoint au maire en charge des travaux informe le conseil municipal d'une opération de rénovation de l'éclairage public programmée dans la rue des chênes dans le cadre du programme annuel de rénovation de l'éclairage public. Le montant des travaux pour cette opération 33 084 € TTC avec une contribution de Morbihan énergies qui s'élève à 8 271 €,

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention avec Morbihan énergie.

7 - RESSOURCES HUMAINES – TRANSFORMATION D'EMPLOI / AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le maire informe qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de transformer le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

A l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

Fait à Meucon, le 29 mars 2023

Le Maire

Pierrick MESSAGER



